



REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté- Egalité- Fraternité

DEPARTEMENT DE MAYOTTE

REÇU EN PREFECTURE

Le 14 octobre 2025

VIA DOTELEC TÉLÉTRANSMISSION

976-200008837-20251003-D20250014310-DE

VILLE DE MAMOUDZOU

Nombre

de Conseillers en exercice : 49

de Présents : 26

de Votants : 30

Dont vote par procuration : 4

Abstention : 0

Contre : 0

EXTRAIT DU PROCES -VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N°2025.00143/2025 du 03/10/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le trois octobre, le conseil municipal de la commune de Mamoudzou était réuni en **session ordinaire**, dans la salle Abdallah HOUMADI, après convocation légale en date du 26 septembre 2025, sous la présidence de **M. Ambdilwahedou SOUMAILA, Maire**.

Etaient présents : (26)

Mme Mariame ALI DITE NINA (Conseillère municipale), Mme Rabia ASSAN (11ème adjointe au Maire), Mme Marianne DAMARY (Conseillère municipale), Mme Dhoimrat HALIDI (Conseillère municipale), Mme Moïna-Fatima IBRAHIM (14ème adjointe au Maire), M. Dhinouraine M'COLO MAINTY (1er adjoint au Maire), Mme Zoufati MADI (4ème adjointe au Maire), Mme Hadia MADI ASSANI (12ème adjointe au Maire), Mme Siti Dhoulfa MADJINDA (Conseillère municipale), M. Hamidani MAGOMA (2ème adjoint au Maire), M. Assane MOHAMED (10ème adjoint au Maire), M. Said MALIDI MLIMI (Conseiller municipal délégué), M. Said Djanfar MOHAMED (13ème adjoint au Maire), M. Dhoul-Mahamoud MOHAMED (9ème adjoint au Maire), M. Mohamed Tani OUSSENI (Conseiller municipal délégué), Mme Fatima Fayna M'SOILI (Conseillère municipale déléguée), Mme Rabianti MVOULANA (Conseillère municipale déléguée), M. Hamidani MZE MOGNE (Conseiller municipal), Mme Djouwaïria OUSSENI YVESSI (Conseillère municipale), M. Badrou RADJAB (Conseiller municipal), M. Ambdilwahedou SOUMAILA (Maire), Mme Claudie RAKOTO (Conseillère municipale déléguée), M. Toiyifou RIDJALI (5ème adjoint au Maire), Mme Zaïtouni ABDALLAH (Conseillère municipale), M. Mounib SOILHI MOHAMED (Conseiller municipal), M. Tany ABOUDOU CHAKOUROU (Conseiller municipal)

Absents : (16)

Mme Fatimaty ABDALLAH TOANA (Conseillère municipale), Mme Haoutha AHAMADA (Conseillère municipale), M. Mahamoudou AHAMADI (Conseiller municipal), M. Chamouine ATTOUMANE (Conseiller municipal), M. Ben Youssouf CHIHABOUDINE (Conseiller municipal), M. Jacques Martial HENRY (Conseiller municipal), Mme Anzimiya HOUMADI (Conseillère municipale), Mme Mariame KAMBI (Conseillère municipale), Mme Nourainya LOUTOUFI (3ème adjointe au Maire), Mme Liza MAHAMOUDOU (Conseillère municipale), M. Elyassir MANROUFOU (Conseiller municipal), M. Soiyinri MHOUDHOIR (6ème adjoint au Maire), Mme Mariam SAID (Conseillère municipale), M. Abdallah OUMOURI (Conseiller municipal), M. Mohamadi SAID (Conseiller municipal), Mme Nadjati SAÏNDOU COMBO (Conseillère municipale)

Absents excusés : (3)

M. Anassi ALI (Conseiller municipal délégué), M. Nassuf-Eddine DAROUECHE (Conseiller municipal), M. Djamaldine HAIDAR (Conseiller municipal)

Procurations : (4)

Mme Munia DINOURAINI (7ème adjointe au Maire) donne pouvoir à Mme Hadia MADI ASSANI, Mme Aminat HARITI (Conseillère municipale) donne pouvoir à M. Ambdilwahedou SOUMAILA, Mme Inayatie KASSIM (8ème adjointe au Maire) donne pouvoir à M. Assane MOHAMED, Mme Anfiat TOUMBOU DANI (Conseillère municipale) donne pouvoir à Mme Djouwaïria OUSSENI YVESSI

Lors de la séance, et conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil, **Mme Zoufati MADI** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Vu l'article 73 de la Constitution ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu la délibération n°2020.00050/2020 du 5 juillet 2020 portant élection de Monsieur Ambdilwahedou SOUMAILA en qualité de Maire de Mamoudzou ;

OBJET :

**Transfert des activités
économique dans la
future Zone d'activité
économique de Hamaha**

NOTA : Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération sera affiché à la porte de la mairie le 10/10/2025 que la convocation avait été faite le 26/09/2025.

Le Maire.



Considérant que la ville de Mamoudzou est engagée dans la mise en œuvre du Nouveau Programme National de Renouveau Urbain (NPNRU) sur le secteur de Kawéni. Le projet vise à restructurer le village autour du campus scolaire, en améliorant le cadre de vie et en favorisant la mixité fonctionnelle ;

Considérant que la réalisation des équipements structurants (stade municipal, désenclavement de Bazama Bandrajou, parc et bassin du campus, Maison des sports) nécessite la libération des terrains occupés par des entreprises ;

Considérant que la Ville propose d'organiser le déplacement progressif de ces activités vers la future Zone d'Activités Économiques (ZAE) de Hamaha, en partenariat avec la CADEMA ;

Considérant l'engagement de la Ville :

- D'accompagner le relogement économique des entreprises impactées, en priorisant leur installation dans la ZAE de Hamaha ;
- D'assurer la cohérence globale du projet urbain, en articulant la libération des terrains avec la mise en œuvre des opérations structurantes ;
- De soutenir le développement économique local par la mise à disposition d'un espace adapté et pérenne ;

Considérant l'intérêt d'assurer la cohérence entre développement urbain et maintien des activités productives et la nécessité d'accompagner les entreprises dans leur relocalisation ;

Considérant les démarches juridiques et foncières déjà engagées ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

Article 1^{er} : d'autoriser la cession des terrains situés dans la ZAE de Hamaha aux entreprises identifiées dans le cadre du NPNRU de Kawéni.

Article 2 : de subordonner ces cessions à la signature de protocoles d'accord, au respect des règles de la ZAE et à la conclusion effective des actes de vente.

Article 3 : d'autoriser le Maire, ou en son absence, son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Mamoudzou, le 08/10/2025

Le Maire

Abstention (0) :
Contre (0) :

**Le Maire de la Commune
de Mamoudzou**
Ambdiwahedou SOUMAILA



**TABLEAU DES ACTEURS ECONOMIQUES - ZOS J -
NPNRU DE KAWENI**

-	Organismes	Foncier	Parcelle	Surface m ²	Responsabilités	Nom de représentant	Proposition	Surface proposition m ²	Modalité d'échange	Adresse Mail	Téléphone
1	MAYOTTE PARE BRISE	Ville	AO 217	1071	Gérant	Moos BOINA	ZAE HAMAHA AI394	1000	Acquisition	moos@boina.yt	0639 69 03 38
2	Mayotte Tropicale Construction (MTC)-	Privé	AO 232	534	Gérant	MATROUKOU Ben-Omar	ZAE HAMAHA AI394	500	Indemnisation Acquisition		0639 25 96 69
3	Entreprise de Menuiserie MANZILI	Ville	AO 297	932	Gérant	Mari MANZILI	ZAE HAMAHA AI394	500	Acquisition		0639 66 75 80
4	Garage LAUDIS - MONTCHERIE (CDM)	Ville	AO 245	1254	Gérant	Dominique MONTCHERY	ZAE HAMAHA AI394	1000	Acquisition		0639 66 52 97
5	-	Ville	AO280	553	Gérant	Steve DAKA	ZAE HAMAHA AI394	500	Acquisition		0639 66 98 94
6	Entrepôt 976	Privé	AO 233	505	Gérant	Antoy BOINA	ZAE HAMAHA AI394	500	Indemnisation Acquisition		
7	BX LOGISTIC CONSULTING	Privé	AO235	615	(sur emprise stade)	Moos BOINA	ZAE HAMAHA AI394	500	Indemnisation Acquisition		
8	Green Fish	Ville	AO234	1677	(sur emprise stade)	Hakime NOURDINE	ZAE HAMAHA AI394	1000	Acquisition		
9	CARROSSERIE AUSTRALE - MAYOTTE PARE BRISE	Ville	AO 217	1071	Gérant	Sulman BOINA	ZAE HAMAHA AI394	1000	Acquisition		0639 69 19 76
10	-		AO273	567	Gérant	Kamal Eddine ABDALLAH	ZAE HAMAHA AI394	500	Indemnisation Acquisition		
11	-	Ville	AO 202	718	Gérant	Kambi RADJABOU	ZAE HAMAHA AI394	500	Acquisition		
12	-	Ville	AO 202	718	Gérant	Mohamed PICOT	ZAE HAMAHA AI394	500	Acquisition		
13		Ville	AO 202	718	Gérant	Hamada Ahmed	ZAE HAMAHA AI394	500	Acquisition		